

COMMUNE DE PRUNELLI DI CASACCONI (20290)

Etude de Mes Jacques BRONZINI de CARAFFA et Thomas LEANDRI, Notaires Associés, 1, rue Luigi Giafferi 20200 BASTIA : Tél 04.95.31.25.10/Fax 04.95.32.55.62
Email : leandri-bronzini-decaraffa@notaires.fr

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Date de l'acte : 12/08/2020 Suivant acte reçu par Me Thomas LEANDRI, Notaire à BASTIA, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06/03/2017 : Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Identité des requérants – bénéficiaires de la prescription

- Mme **Sylvie FILIPPI**, épouse de Mr Thierry **LARROQUE**, demeurant à MARSEILLE-13012- Boulevard Tristan Corbière. Née à MARSEILLE (13000) le 26/11/ 1961.
- Mr **Ange FILIPPI**, demeurant à MARSEILLE-13015- 381, Chemin de la Madrague Ville Bâtiment C6. Né à MARSEILLE (13000) le 5/04/1938.
- Mme **Marie Andrée FILIPPI**, épouse de Mr Paul **SCAJOLA**, demeurant à MARSEILLE-13004- 69, Boulevard Boisson. Née à MARSEILLE (13000) le 1/01/ 1943.
- Mme **Noëlle FILIPPI**, épouse de Mr Christian AGOSTINI, demeurant à MARSEILLE-13005- 312, Boulevard Chave. Née à MARSEILLE (13000) le 21/04/ 1947.
- Mr **Bruno TORRE**, demeurant à EAUBONNE (95600) 44 rue du Boismeslé. Né à BOBIGNY (93000) le 19/04/ 1971.
- Mr **Clément TORRE**, demeurant à SASSENHEIM 2171 ZB (PAYS BAS) Willem-Alexanderlaan 23. Né à BOBIGNY (93000) le 24/01/1973.
- Mr **Jean-Guillaume TORRE**, demeurant à EAUBONNE-95600-76, rue Edouard Vaillant. Né à BOBIGNY (93000) le 20/12/1975.
- Mme **Béatrice-Marie TORRE**, demeurant à BOUGIVAL-78380- 12, rue Hippolyte Lacroix. Née à BOBIGNY (93000) le 6 Février 1982. Epouse de Mr **PROFIT** Alexandre

Désignation des Biens :

COMMUNE DE PRUNELLI DI CASACCONI :

Les parcelles de terre figurant au cadastre rénové de ladite commune sous les relations suivantes:

Section	N°	Lieudit	Surface
A	29	Recchionaccio	00 ha 36 a 81 ca
A	290	Cantone	00 ha 28 a 01 ca
A	306	Teppalta	00 ha 08 a 28 ca
D	504	Fontanicchia	00 ha 00 a 28 ca
D	505	Fontanicchia BND d'une superficie totale de 1 are	00 ha 00 a 25 ca
D	529	Fontana	00 ha 00 a 79 ca
D	626	Rotondo	00 ha 06 a 50 ca
D	652	Pollonelli	00 ha 02 a 25 ca
D	622	Rotondo	00 ha 02 a 06 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Pour avis
Maître Thomas LEANDRI